

Nice, le **16 NOV. 2021**

Affaire suivie par : Falcone Emilie
☎ 04.93.72.29.35
✉ emilie.falcone-marsaleix@alpes-maritimes.gouv.fr

CLU/Dossiers par communes/ Communes des
Alpes-Maritimes / IGN / Arrêté d'autorisation
d'occupation temporaire – loi 1892

Le préfet des Alpes-Maritimes
à

Mesdames et Messieurs les maires
du département des Alpes-
Maritimes

Obj. : arrêté portant autorisation de pénétrer les propriétés publiques et privées situées sur les territoires des communes du département des Alpes-Maritimes par l'IGN, dans le cadre de missions de travaux géographiques et forestiers.

P.J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, une copie de mon arrêté de ce jour, autorisant les agents de l'IGN, ou toutes personnes opérant pour le compte de l'IGN, de circuler et pénétrer sur les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des communes du département des Alpes-Maritimes, dans le cadre de missions de travaux géographiques et forestiers.

En application de l'article 4 de mon arrêté, il vous appartient de faire procéder à la publication collective de ce dernier et de me transmettre le certificat d'affichage s'y rapportant.

Pour toute information complémentaire concernant le programme et le détail des interventions sur site, je vous invite à vous rapprocher de l'agent de l'IGN en charge de ce dossier, Mme Virginie LEMARECHAL (01.43.98.82.88 – virginie.lemarechal@ign.fr).

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous les renseignements que vous jugeriez utile.

*Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522*

Philippe LOOS